

DEPARTEMENT  
DE LA  
CHARENTE-MARITIME

VILLE DE ROYAN

O B J E T

Avenant à la police  
"Compagnie l'Europe"  
responsabilité  
civile.

66125

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 JUILLET 1966 à 18 H.30



Le vingt huit juillet mil neuf cent soixante six,  
à dix huit heures trente, le Conseil Municipi de ROYAN s'est  
réuni en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses réunions,  
à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël de LIPKOWSKI,  
Député-Maire, d'après convocations faites le 22 Juillet 1966.

Etaient présents: MM. Jean-Noël de LIPKOWSKI, Député-Maire,  
Melle FOUCHE, MM. MATRAS, BISCAYE, BUJARD, LANUSSE Adjoints,  
MM. COLLE, BOUCHET, POUGET, NAULIN - BETOUS, BOUDEY, BROTREAU,  
GACHET, REIX, DOMECCQ, Mme BIDEAU, MM. BERLAND, TETARD, STIPAL,  
CAMBLONG, NARTEAU, PECHEVIS, OSQUIGUIL.

Représenté: M. VULTAGGIO par M. le Député-Maire.

Secrétaire: M. TETARD

Les conseillers présents formant la majorité des  
membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du  
Code Municipal, procédé immédiatement à l'élection d'un Secrétaire  
pris dans le sein du Conseil.

M. TETARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages,  
a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La Compagnie d'Assurances "l'Europe" qui assure la Ville de  
ROYAN en responsabilité civile, propose la passation d'un avenant à la  
police n° 741 202, la prime pouvant être calculée au taux de 0,40 % des  
salaires du personnel, dont 0,05 % pour la R.C. incendie.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les propositions de la Compagnie l'Europe du 15 juin  
1966,

DECIDE :

- de passer un avenant au contrat "responsabilité civile" souscrit auprès  
de la Compagnie l'Europe, modifiant le § B de l'article X des conditions  
générales, portant le taux de calcul de la prime à 0,40 % des salaires  
du personnel, dont 0,05 % pour la R.C. incendie.

- de donner mandant à M. le Député-Maire pour signer le dit avenant.  
ci-annexé.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,  
Pour le Député-Maire,  
Le Premier Adjoint,



Naurice MATRAS.



**APPROUVÉ**

ROCHEFORT-s/MER, le 1<sup>er</sup> AOUT 1966  
Le Sous-Préfet,  
Pour le Sous-Préfet en congé,  
Le Sous-Préfet de Saintes

*[Handwritten signature]*

CONDITIONS PARTICULIÈRES

NOMS DE L'AGENCE ET DE L'AGENT

ROYAN - M. RIORTEAU

N° AGENCE	POLICE N° GÉNÉRAL	N° Particulier	INDICES DE BASE	NATURE POLICE	RISQUE	N. Page	N° AVENANT	PRIMES NETTES des QUITTANCES A ÉCHOIR					
2731	741.202	2012		3		1							
<p>* CODE NATURE de la Police.</p> <p>0 INCENDIE                      6 VOL</p> <p>1 VÉHICULES A MOTEUR        7 AUTRES CATÉGORIES D'ASSURANCE</p> <p>2 ACCIDENTS CORPORELS      8 ACCIDENTS du TRAVAIL</p> <p>3 RESPONSABILITÉ CIVILE     9 ACCIDENTS du TRAVAIL AGRICOLE</p> <p>4 VÉHICULES SANS MOTEUR</p>								<p>**</p> <p>1 ANNUEL</p> <p>2 SEMESTRIEL</p> <p>4 TRIMESTRIEL</p>			<p>TOTAL des PRIMES NETTES A ÉCHOIR :</p>		

DÉCOMPTÉ DE LA PREMIÈRE QUITTANCE

OPERATION	NAT.	PRIMES NETTES	FRAIS D'ADMINISTR.	IMPOTS	TOTAL
0413	3	---	---	---	---

NOM, PRÉNOMS, PROFESSION, ADRESSE DU SOUSCRIPTEUR

VILLE DE ROYAN  
 Représentée par son Maire en exercice  
 17 - MAIRIE de ROYAN

ÉCH. ANNIVÉR.		DATE D'EXIGIBILITÉ		
Jour	Mois	Jour	Mois	An
01	01	01	01	66

De convention expresse entre les Parties, il est convenu que la prime sera désormais décomptée en conformité du paragraphe b) de l'article X des Conditions Générales au taux de 0,40 % des salaires alloués au personnel, dont 0,05 % pour la R.C. INCENDIE.

4.EG/MG

Il n'est pas autrement dérogé aux conditions générales et particulières du contrat précité.

sextuple  
 Fait le quinze à PARIS le quinze JUIN mil neuf cent soixante -six.



LE SOUSCRIPTEUR  
 Pour le Député-Maire,  
 l'Adjoint-Délégué :

*[Signature]*  
 IMP. L. J. BAUDRY FILS

L'AGENT GÉNÉRAL  
 Pour attestation de la signature  
 du Souscripteur

*[Signature]*

POUR LA COMPAGNIE  
 Par autorisation spéciale.

VU

ROCHEFORT-MER, le 11 AOUT 1966

Pour le Sous-Préfet en congé,

Le Sous-Préfet de Saintes :

*[Handwritten signature]*

